



Relais Petite Enfance Communautaire

Ateliers d'éveil - 9h/11h

Pour les enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leur assistante maternelle et/ou parents (ouverture aux parents le lundi à Verdun sur le Doubs et mardi à Bey)



SEPTEMBRE

Semaine du 2 au 12 septembre



Mardi 3 septembre : la rentrée des copains - Rpe Verdun sur le Doubs

Jeudi 5 septembre : jeux libres avec accessoires de récup - salle d'activités St Martin en B



Lundi 9 septembre : le transvasement des matières
Rpe Verdun sur le Doubs



Mardi 10 septembre : parcours de motricité - Rpe Verdun sur le Doubs

Jeudi 12 septembre : BB lecteurs à la bibliothèque de St Martin en Bresse - 9h à 10h

Semaine du 16 au 30 septembre

Lundi 16 septembre : nouvelles comptines à partager
Rpe Verdun sur le Doubs

Mardi 17 septembre : la rentrée des copains - Salle l'Atelier à Bey



Jeudi 19 septembre : motricité - salle d'activités St Martin en Bresse

Lundi 23 septembre/ mardi 24 septembre : atelier Pâte à modeler « maison » - Rpe Verdun sur le Doubs

Jeudi 26 septembre : Peinture libre - Salle d'activités St Martin en Bresse



Lundi 30 septembre : jeux libres avec accessoires de récup - Rpe Verdun sur le Doubs



Fonctionnement et règles de vie des ateliers d'éveil

Lors des ateliers d'éveil, les enfants restent sous la responsabilité des adultes de référence (assistantes maternelles ou parents)

L'animatrice du relais est garante du bon déroulement des animations et du respect des règles de vie pour le bien être des enfants

Déroulement type d'un atelier

9h à 10h : accueil échelonné des adultes et des enfants autour de jeux libres (cuisine, construction..)

10h à 10h30 : temps d'animation ou d'activités

10h30 à 11h : temps calme (comptines, lectures...), rangement collectif et départ

→ Une fiche d'autorisation parentale et droit à l'image doit être remise à l'animatrice du relais, dès la première participation

→ Il est préférable qu'un enfant malade ou suspicion de maladie ne soit pas amené aux ateliers pour « préserver » les copains

→ En raison de responsabilités juridiques, seule l'animatrice est autorisée à prendre les enfants en photos pendant les ateliers